

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses**DE LA MARINE,****Pour l'Exercice 1842.**

NUMÉRO des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles.
CHAPITRE PREMIER.	
ARTICLE PREMIER.	
<i>Administration centrale. (Personnel).</i>	
1	1 Traitements du Ministre Mémoire.
	2 — du secrétaire général Mémoire.
	3 — du chef de division Mémoire.
	Ces fonctions sont remplies par un officier de la marine
4	Traitements des employés et d'un garde-magasin emballeur Les huissiers et autres gens de service sont rétribués par le Département des Affaires Etrangères.
ARTICLE 2.	
<i>Administration centrale (Matériel.)</i>	
2	1 Fournitures de bureau, frais d'impressions, reliure et achat de livres 3,000 »
	2 Ports de lettres, chauffage et éclairage 500 »
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
BATIMENTS DE GUERRE.	
La flottille se compose des bâtiments suivants :	
	La goëlette <i>la Louise-Marie</i> armée de 10 pièces.
	Le brigantin <i>le Congrès</i> » 8 »
	» <i>les Quatre-Journées</i> » 8 »
	Canonnière-goëlette n° 1 » 7 »
	» 2 » 7 »
	» 3 » 7 »
	» 4 » 7 »
	Canonnière-chaloupe 5 » 5 »
	» 6 » 5 »
	» 7 » 5 »
	» 9 » 5 »
	» 10 » 5 »
	» 11 » 5 »
	» 12 » 5 »
	Un aviso.
Dont un Paixhans de 80 livres.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1841.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1842	en moins AU BUDGET de 1842.		
6,080	"	6,080	6,080	"	"		
3,500	"	3,500	3,500	"	"		
9,580	"	9,580	9,580	"	"		

NUMERO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de 1. loi.	dévelop- pements des articles		
ARTICLE PREMIER.			
<i>Bâtiments de guerre. (Personnel.)</i>			
	1	1 Capitaine-lieutenant commandant à Anvers	7,600 " 7,600 "
	1	1 — — Ostende	7,600 " 7,600 "
	1	1 — détaché à l'administration centrale.	7,600 " 7,600 "
	3	3 Lieutenants de vaisseaux	5,040 " 25,200 "
	12	12 Enseignes.	2,520 " 30,240 "
	12	12 Aspirants de 1 ^{re} classe	1,260 " 15,120 "
	12	12 — 2 ^e classe	945 " 11,340 "
	3	3 Sous-commissaires de 2 ^e classe	2,520 " 7,560 "
	4	4 Agents comptables	1,260 " 5,040 "
	2	2 Chirurgiens aides-majors	2,520 " 5,040 "
	3	3 — sous-aides-majors	2,100 " 6,300 "
	10	10 Maîtres d'équipage	720 " 7,200 "
	10	10 — de canonage	636 " 6,360 "
	10	10 Coqs	516 " 5,160 "
	20	20 Matelots de 1 ^{re} classe	516 " 41,280 "
	125	125 — 2 ^e "	384 " 48,000 "
	240	240 — 3 ^e "	336 " 80,640 "
	60	60 Mousses	156 " 9,360 "
	591	591 Total effectif.	
2		2 Traitement des pilotes lamaneurs	3,884 "
ARTICLE 2.			
<i>Bâtiments de guerre. (Matériel.)</i>			
1		1 Vivres pour 591 hommes et 3 pilotes	190,000 "
2		2 Chauffage et lumière.	16,377 "
3		3 Renouvellement et achat de futailles	10,000 "
4		4 Instruments de chirurgie, médicaments, vivres de malades.	6,000 "
5		5 Mâture et coque des 15 bâtiments.	14,000 "
6		6 Grément à renouveler	13,000 "
7		7 Poudre pour la flottille et le service de quarantaine.	1,000 "
8		8 Voiles de rechange (un $\frac{1}{2}$ jeu par bâtiment), et tentes.	12,000 "
9		9 Fournitures de bureau pour les officiers commandants et comptables	1,500 "
10		10 Frais de route et de déplacement	1,500 "
11		11 Entretien de l'artillerie, des armes blanches et buffleries	3,500 "
12		12 Achat d'huiles, de couleurs et menus objets.	5,000 "
13		13 Renouvellement de canots et entretien des embarcations.	10,000 "
14		14 Dépenses imprévues	10,000 "
TOTAL DU CHAPITRE II			fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1841.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1842.	en moins AU BUDGET de 1842.		
330,524	"	330,524	330,524	"	"		
293,877	"	293,877	293,877	"	"		
624,401	"	624,401	624,401	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
Le prix des vivres est calculé d'après les contrats d'adjudication publique passés pour l'exercice 1841, et dont la section centrale a pris connaissance.			
Voici le prix des denrées, la quantité de chaque ration et le prix de chacune d'elles :			
		PAR SEMAINE.	
	Pain kil.	fr. 0,1862	3 ^k 00 fr. 0,5586
	Biscuit. »	» 0,4800	» ration de mer. »
	Viande fraîche »	» 0,6700	2,00 1,3400
	Viande salée. »	» 0,9000	» ration de mer. »
	Orge »	» 0,4240	1,95 0,8208
	Lard fumé et salé »	» 1,4310	0,45 0,0435
	Pois verts »	» 0,3180	0,60 0,1908
	Pois gris »	» 0,3810	0,50 0,1908
	Pois blancs. »	» 0,3650	» ration de mer. »
	Beurre »	» 1,5900	0,25 0,3075
	Fromage »	» 1,1660	0,50 0,5830
	Sel Blanc »	» 0,3236	0,12 0,0394
	Poivre »	» 1,3356	0,06 0,0801
	Moutarde »	» 0,7420	0,06 0,0446
	Genièvre le litre »	0,6042	0,56 0,3384
	Vinaigre de vin. »	0,7420	0,28 0,2078
			Légumes. 0,3000
			PAR SEMAINE. fr. 5,8012
On peut se convaincre par le tableau ci-dessus, que la ration de vivres coûte, par jour,			
fr. 0.828,571.			
Pour 591 hommes et 3 pilotes (594)			179,642 05
La somme demandée			190,000 00
			EN PLUS. fr. 10,357 95
pour subvenir aux droits d'octroi sur le pain et la viande à Anvers et à Ostende, à l'excédant de la dépense nécessaire pour les vivres de mer, biscuit et viande salée, et à toutes les dépenses extraordinaires telles qu'achats à l'étranger d'eau douce, vivres frais, ainsi que doubles rations et détérioration des comestibles.			
CHAPITRE III.			
ARTICLE UNIQUE.			
<i>Magasin de la Marine.</i>			
Uniq.	1	Traitement du garde-magasin. fr.	1,000
	2	Salaire d'ouvriers à la journée	1,000
	3	Loyer du local.	1,200
	4	Objets à renouveler pour tenir l'approvisionnement de rechange au complet	8,000
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1841.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1842.	en moins AU BUDGET de 1842.		
11,200	"	11,200	11,200	"	"		
11,200	"	11,200	11,200	"	"		

NOMBRE des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE IV.			
PILOTAGE.			
ART. 1^{er}.—Personnel. (Traitement fixe).			
		1 Inspecteur général	(Mémoire).
		2 Commissaires permanents de l'Escaut (1 pour mémoire)	2,500 »
		2 Inspecteurs	6,000 »
		2 Commissaires des pilotes	4,800 »
		2 Sous-commissaires des pilotes	3,000 »
		1 Greffier	2,400 »
		2 Commis	3,000 »
		2 Concierges	2,000 »
		1 Chef-canotier	1,200 »
		4 Rameurs	4,000 »
	Station d'Anvers, pilotage intérieur.	10 Pilotes de 1 ^{re} classe, à 30 fr. par mois.	9,600 »
		10 " 2 ^o " 70 " "	3,400 »
		10 " 3 ^o " 60 " "	7,200 »
		6 Élèves. 30 " "	2,160 »
		3 Patrons-pilotes 100 " "	3,600 »
	Bouches de l'Escaut, pilotage de mer.	3 Pilotes de 1 ^{re} classe à 30 " "	7,680 »
		3 " 2 ^o " 70 " "	6,720 »
		3 " 3 ^o " 60 " "	5,760 »
		6 Élèves pilotes " 40 " "	2,880 »
		3 Matelots " 40 " "	2,880 »
		2 Patrons pilotes " 100 " "	2,400 »
	Station de la Manche, pilotage de mer.	4 Pilotes de 1 ^{re} classe 30 " "	3,840 »
		6 " 2 ^o " 70 " "	5,040 »
		6 " 3 ^o " 60 " "	4,320 »
		4 Élèves. 40 " "	1,920 »
		4 Matelots 40 " "	1,920 »
		2 Patrons pilotes " 100 " "	2,400 »
		4 Pilotes de 1 ^{re} " 30 " "	3,840 »
	Ostende, pilotage de mer.	4 " 2 ^o " 70 " "	3,360 »
		4 " 3 ^o " 60 " "	2,880 »
		4 Élèves. 40 " "	1,920 »
		4 Matelots 40 " "	1,920 »
	Station de relais aux bouches de l'Escaut.	1 Chef canotier . . . 1,200 par an.	1,200 »
		4 Matelots 1,000 " "	4,000 »
	Traitements des gardes fanaux sur la côte de Flandre		3,600 »
	Ostende, à terre, un signaleur à 1,200 francs		1,200 »
		A REPORTER.	fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué par l'arrêté du 1841.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1842.	en moins AU BUDGET de 1842.		
131,540	"	131,540	131,540	"	"		
131,540	"	131,540	131,540	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
			REPORT. fr.
		ART. 2. — <i>Personnel.</i> (Dépenses variables).	
2	Uniq.	Remises à payer aux pilotes sur le droit de pilotage	67,000 »
		5 p. % sur les droits de pilotage pour alimenter la caisse des veuves	9,500 »
		Restitution des droits de pilotage	2,000 »
		ART. 3. — <i>Matériel.</i>	
	1	Entretien de huit bateaux-pilotes	15,000 »
	2	Entretien de deux maisons du pilotage, d'un observatoire et d'un poste de signa- leur, à Ostende	3,000 »
	3	Entretien des embarcations pour le service intérieur	800 »
	4	Feu et lumière dans les bureaux du pilotage, corps-de-garde et à bord des ha- teaux pilotes.	1,300 »
3	5	Frais de voyage des inspecteurs, commissaires, pilotes, élèves.	3,000 »
	6	Fournitures de bureau et impressions.	1,200 »
	7	Entretien de 14 bouées sur l'Escaut.	2,800 »
	8	Achat de pierres bleues pour orins et chaînes pour idem.	1,000 »
	9	Nourriture des pilotes embarqués sur le bateau-pilote d'Anvers, en service extraordinaire	400 »
	10	Éclairage et entretien des fanaux sur la côte de Flandre	3,400 »
	11	Dépenses imprévues, telles que frais de procédure au sujet du pilotage	4,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	
		CHAPITRE V.	
		ARTICLE UNIQUE.	
		<i>Service du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.</i>	
Uniq.	Uniq.	Solde du personnel, frais d'entretien du bateau à vapeur <i>la Ville d'Anvers</i> et des embarca- tions à rames, achat de combustibles, etc.	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	
		CHAPITRE VI.	
		ARTICLE UNIQUE.	
		<i>Secours maritimes. — (Sauvetage).</i>	
Uniq.	Uniq.	Entretien des embarcations, hangars, achat de matériel et solde du personnel	
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1841.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.	<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1842.	en moins AU BUDGET de 1842.		
131,540	"	131,540	131,540	"	"		
78,500	"	78,500	78,500	"	"		
36,400	"	36,400	36,400	"	"		
246,440	"	246,440	246,440	"	"		
48,758	"	48,758	48,758	"	"		
48,758	"	48,758	48,758	"	"		
16,500	"	16,500	16,500	"	"		
16,500	"	16,500	16,500	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE VII.		
ARTICLE UNIQUE.		
Uniq.	Uniq.	Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine, qui, n'ayant pas droit à la pension, se trouvent dans une position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

Chapitres.	Articles.	<i>Récapitulation.</i>	
—	—		
I.	1	Administration centrale (<i>Personnel</i>)	fr.
"	2	Id. (<i>Matériel</i>)	
II.	1	Bâtiments de guerre (<i>Personnel</i>)	
"	2	Id. (<i>Matériel</i>)	
III.	Uniq.	Magasin de la marine	
IV.	1	Pilotage (<i>Personnel</i>). Traitement fixe	
"	2	Id. Id. Traitement variable.	
"	3	Id. (<i>Matériel</i>).	
V.	Uniq.	Service du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	
VI.	Uniq.	Secours maritimes, sauvetage	
VII.	Uniq.	Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers, etc	
		TOTAUX.	fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1841.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1842	en moins AU BUDGET de 1842.		
4,000	»	4,000	4,000	»	»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»		

6,050	»	6,050	6,050	»	»	
3,500	»	3,500	3,500	»	»	
330,524	»	330,524	330,524	»	»	
293,877	»	293,877	293,877	»	»	
11,200	»	11,200	11,200	»	»	
131,540	»	131,540	131,540	»	»	
78,500	»	78,500	78,500	»	»	
36,400	»	36,400	36,400	»	»	
48,758	»	48,758	48,758	»	»	
16,500	»	16,500	16,500	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
960,849	»	960,849	960,849	»	»	

